



RAPPORT ANNUEL

au Parlement sur l'immigration

2020



L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site www.canada.ca/publications-ircc.

Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: 2020 Annual Report to Parliament on Immigration

Visitez-nous en ligne

Site Web : www.cic.gc.ca

Facebook : www.facebook.com/CitCanada

YouTube : www.YouTube.com/CitImmCanada

Twitter : [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2020

N° de catalogue Ci1F-PDF

ISSN 1706-3337

IRCC 3018-09-2020

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	2
Un aperçu de l'immigration au Canada en 2019	3
Introduction	4
Importance de l'immigration pour le Canada	5
Résidents temporaires : programmes et volumes	15
Immigration permanente au Canada	17
Immigration francophone à l'extérieur du Québec	22
Prochain Plan des niveaux d'immigration pour les résidents permanents	24
Considérations relatives à l'égalité des sexes et à la diversité en immigration	25
Annexe 1 – Articles 94 et 22.1 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	30
Annexe 2 – Tableaux	32
Annexe 3 – Rapport sur la migration temporaire	37
Annexe 4 – Instructions ministérielles en 2019	38
Notes de fin de document	39



MESSAGE DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DES RÉFUGIÉS ET DE LA CITOYENNETÉ

Le Canada continue d'être une destination sûre et accueillante pour les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Les immigrants représentent une richesse inestimable pour le Canada, et aucune description des progrès que nous avons accomplis au cours du dernier siècle et demi ne serait complète si elle faisait abstraction des contributions des nouveaux arrivants. Alors même que nous nous adaptons au défi extraordinaire que représente la pandémie de la COVID-19, nous ne pouvons pas perdre de vue les énormes avantages que l'immigration représente pour notre prospérité et notre mode de vie. Les nouveaux arrivants apportent leur patrimoine et leur culture, mais aussi leurs talents, leurs idées et leurs perspectives.

Les programmes de sélection des immigrants administrés par le Ministère ont continué à se développer et à innover en 2019. Une grande partie de la croissance est venue de programmes établis administrés dans le cadre d'Entrée express et en partenariat avec les provinces, par l'intermédiaire de leurs programmes de candidats des provinces. En outre, le Ministère a continué de mettre sur pied des programmes novateurs pour permettre aux nouveaux arrivants d'apporter plus facilement leur contribution aux collectivités ciblées dans tout le pays. Par exemple, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord a été lancé en 2019 pour favoriser l'immigration économique dans les collectivités rurales et nordiques du Canada. De même, le Ministère s'est efforcé de faire du Projet pilote d'immigration au Canada Atlantique une offre permanente apte à répondre aux besoins particuliers du marché du travail dans cette région. Pour certains secteurs économiques en particulier (aides familiaux et agroalimentaire), le Ministère a également mis en place de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente, afin de mettre à l'essai des façons de répondre aux besoins dans ces domaines essentiels.

Les programmes de sélection et d'établissement de premier ordre du Ministère s'adaptent efficacement au grand nombre de personnes à la recherche d'une meilleure vie au Canada. En 2019, nous avons accueilli plus de 341 000 résidents permanents, dont 30 000 réfugiés réinstallés. Au-delà de 402 000 permis d'études et 404 000 permis de travail temporaires ont également été délivrés.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a continué de fournir un certain nombre de services de soutien aux réfugiés au Canada en 2019, notamment une couverture temporaire des soins de santé, un soutien au revenu, une aide au logement et une aide à la formation linguistique. Pour les nouveaux arrivants, la capacité à communiquer dans leur nouvel environnement est une priorité absolue. Avec un investissement de 7,6 millions de dollars sur quatre ans, le Ministère a sélectionné sept organismes pour fournir des services de formation linguistique intensive aux nouveaux arrivants dans les collectivités francophones.

Je suis également très fier de constater que le Ministère a déployé des efforts considérables pour améliorer les résultats relatifs aux personnes vulnérables. En 2019, des mesures particulières ont été introduites pour aider les travailleurs migrants subissant de mauvais traitements dans leur emploi, les nouveaux arrivants exposés à la violence familiale, les aides familiaux cherchant à obtenir la résidence permanente et les réfugiés de la communauté LGBTI. Le Ministère a continué de jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale, en créant des espaces de protection supplémentaires pour les plus vulnérables et en encourageant d'autres pays à faire de même.

Au cours de la dernière année, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a travaillé sans relâche pour donner de l'espoir et offrir des possibilités à un très grand nombre de personnes dans le besoin, tout en soutenant la diversité et la prospérité des collectivités canadiennes. Alors que nous relevons les défis considérables de l'an 2020, le Ministère demeure résolu à offrir les meilleurs services possibles aux Canadiens et aux étrangers qui désirent venir au Canada.

Pour connaître en détail les réalisations du Ministère, je vous invite à lire le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2020.

L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

UN APERÇU DE L'IMMIGRATION AU CANADA EN 2019



5 774 342

documents de voyages ont été délivrés à des visiteurs, des travailleurs et des étudiants.

L'immigration permanente et non permanente a représenté

plus de 80 %

de la croissance démographique du Canada.



404 369

permis de travail temporaires

ont été délivrés dans le cadre des programmes de travailleurs étrangers temporaires et de mobilité internationale.

Environ

58 %

des résidents permanents ont été admis dans la catégorie de l'immigration économique.



74 586

personnes sont passées du statut de résident temporaire à celui de résident permanent.



341 180

résidents permanents

ont été admis au Canada.



30 087

réfugiés ont été réinstallés au Canada, plus que dans tout autre pays.



Environ

8 500

francophones résidents permanents ont été admis comme

à l'extérieur du Québec, et reçoivent une aide supplémentaire en tant que membres d'une communauté francophone du Canada.



IRCC a créé, mis en œuvre et élargi

10 programmes et initiatives liés à l'**ACS+**.



INTRODUCTION

Le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration donne au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté l'occasion de présenter au Parlement et aux Canadiens les principaux faits saillants ainsi que des renseignements connexes sur l'immigration au Canada. Bien que le présent rapport sur l'immigration et son dépôt au Parlement soient exigés en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR)ⁱ, le rapport sert également à fournir des renseignements clés sur les réussites en matière d'accueil des nouveaux arrivants au Canada.

Le rapport actuel présente des données et des statistiques sur les volumes de résidents temporaires et d'admission de résidents permanents. Il présente également le nombre prévu d'admissions de résidents permanents à venir. De plus, ce rapport offre un contexte supplémentaire sur les efforts entrepris avec les provinces et les territoires en ce qui concerne la responsabilité partagée de l'immigration, met en lumière certains aspects de l'immigration francophone, et se termine par une analyse des considérations liées au sexe et à la diversité qui sous-tendent l'approche du Canada en matière d'immigration.

Bien que le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2020 met l'accent sur les résultats en matière d'immigration obtenus en 2019, la publication se fait au cours de l'année civile suivante pour donner à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) la possibilité d'obtenir des renseignements définitifs pour l'année civile précédente.

À propos des données contenues dans ce rapport

Les données sur les admissions se trouvent aux annexes 2 et 3, ainsi que sur le site Web [Données ouvertes](#)ⁱⁱ du gouvernement du Canada et dans le document intitulé [Faits et chiffres](#)ⁱⁱⁱ publiés par IRCC.

Les données figurant dans le rapport, qui proviennent de sources d'IRCC, peuvent différer de ceux mentionnés dans d'autres publications. De tels écarts sont généralement le résultat de rajustements normaux apportés aux fichiers de données administratives d'IRCC au fil du temps. Puisque les données du rapport ont été obtenues à un moment précis, on s'attend à ce qu'elles changent légèrement à mesure que d'autres renseignements deviennent disponibles.

IMPORTANCE DE L'IMMIGRATION POUR LE CANADA

Depuis plus d'un siècle, l'immigration est un moyen de soutenir la croissance démographique, économique et culturelle du Canada. Dans le monde entier, des millions de personnes admissibles ont choisi de résider au Canada et d'en faire leur nouveau foyer. Qu'ils soient à la recherche de meilleures opportunités économiques, de la réunification avec les membres de leur famille ou de la protection en tant que réfugiés réinstallés ou autres personnes protégées, les nouveaux arrivants au Canada sont une source importante de croissance et de prospérité.

Avec ceux qui immigreront au Canada de façon permanente, de nombreuses personnes viennent au Canada pour y séjourner temporairement, que ce soit en tant que visiteurs, étudiants étrangers ou travailleurs étrangers temporaires. Quel que soit leur parcours au Canada, ces gens contribuent tous de manière significative à l'économie canadienne, soutiennent la réussite et la croissance de divers secteurs industriels et contribuent à la diversité et au multiculturalisme du Canada.

L'immigration a contribué à bâtir le pays que le monde voit aujourd'hui : une société diversifiée, dotée de solides fondations économiques et sociales, et d'un potentiel de croissance et de prospérité durables.

L'immigration soutient la croissance démographique et économique du Canada

L'immigration est un moteur essentiel de la progression de l'économie canadienne, notamment dans le contexte des faibles taux de natalité et compte tenu de son rôle vital dans la croissance de la population en âge de travailler, et continuera de l'être. On s'attend à ce qu'au début des années 2030, la croissance démographique du Canada repose exclusivement sur l'immigration¹. Il est également important de noter que de nombreux pays sources pour le système d'immigration canadien sont aux prises avec des défis démographiques semblables, liés au vieillissement de la population et à la baisse du taux de natalité². Par conséquent, le Canada doit être prêt à faire face à la concurrence internationale pour attirer de jeunes travailleurs qualifiés et mobiles.

Entre 2017 et 2018, **l'immigration nette a représenté 80 % de l'augmentation**, de la population canadienne, les 20 % restants étant dus à l'accroissement naturel³. Le taux de croissance démographique du Canada entre 2018 et 2019, soit 1,4 %, était le plus élevé des pays du G7⁴. Cette augmentation (plus de 531 000 personnes) est due en majeure partie (82 %) à l'arrivée d'immigrants et de résidents non permanents⁵.

¹ El Assal, Kareem et Daniel Fields, *Canada 2040 : Aucune immigration ou davantage d'immigration*, (en anglais seulement), Conference Board du Canada, 2018, <https://www.conferenceboard.ca/e-Library/document.aspx?did=9685>. Ce chiffre est basé sur une projection du nombre de décès dépassant le nombre de naissances au Canada à partir de 2034.

² Yssaad, Lahouaria et Andrew Fields, *Les immigrants sur le marché du travail canadien : tendances récentes entre 2006 et 2017*, Statistique Canada, 24 décembre 2018, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-606-x/71-606-x2018001-fra.htm>.

³ *Projections démographiques pour le Canada (2018 à 2068), les provinces et les territoires (2018 à 2043)* Statistique Canada, 17 septembre 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-520-x/91-520-x2019001-fra.pdf>.

⁴ *Estimations de la population du Canada : âge et sexe, 1^{er} juillet 2019*, Statistique Canada, 30 septembre 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190930/dq190930a-fra.htm>. Les estimations de la population datent du 1^{er} juillet 2018 et du 1^{er} juillet 2019.

⁵ *Ibid.*

Les immigrants et les nouveaux arrivants contribuent à la croissance économique

Les immigrants et les travailleurs étrangers temporaires

comblent les lacunes de la main-d'œuvre canadienne



et aident les employeurs à pourvoir les postes vacants dans divers secteurs⁶.

Au Canada, environ **un travailleur sur quatre (26 %) est un immigrant⁷**.

En 2016, **600 000 travailleurs indépendants immigrants** employaient plus de **260 000 Canadiens**.

Dans une enquête réalisée en 2018, **9 % des propriétaires de petites entreprises**



ont déclaré avoir embauché des travailleurs étrangers temporaires pour combler des postes vacants cours des 12 mois précédents⁸.



En 2019, **le taux de participation au marché**



du travail des immigrants très récents était de **71 %** et celui des immigrants récents s'établissait à **76 %⁹**.

En 2016, **plus d'un tiers**



des aides-infirmiers, des aides-soignants et des associés au service de soins aux patients au Canada étaient des immigrants¹⁰.

Les propriétaires **immigrés** de petites et moyennes entreprises **réussissent** à introduire sur le marché un produit, un processus ou une innovation de marketing sur le marché¹¹.



Beaucoup d'entre eux qui immigrèrent durant leur enfance, ou les enfants d'immigrants, en moyenne, **contribuent à la main-d'œuvre canadienne**



et gagnent ensuite autant, voire plus, que les personnes nées au Canada¹².

⁶ Hayes, Emilie, *Travailleurs sans frontières : L'immigration en réponse à la pénurie de main-d'œuvre dans les PME*, La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, février 2020, <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2020-02/Travailleurs-Sans-Frontieres-Rapport-Immigration.pdf>.

⁷ Yssaad, Lahouaria et Andrew Fields, *Les immigrants sur le marché du travail canadien : tendances récentes entre 2006 et 2017*, Statistique Canada, 24 décembre 2018, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-606-x/71-606-x2018001-fra.htm>.

⁸ Hayes, Emilie, *Travailleurs sans frontières : L'immigration en réponse à la pénurie de main-d'œuvre dans les PME*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, février 2020, p. 8, <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2020-02/Travailleurs-Sans-Frontieres-Rapport-Immigration.pdf>.

⁹ Wong, Kimberly, *The Improved Labour Market Performance of New Immigrants to Canada, 2006-2019*, (en anglais seulement), Centre d'étude des niveaux de vie, juin 2020, p. 5-6, <http://www.csls.ca/reports/csls2020-03.pdf>. Les « immigrants très récents » sont définis comme étant au Canada depuis moins de 5 ans, tandis que les immigrants récents sont définis comme étant au Canada depuis 5 à 10 ans.

¹⁰ Turcotte, Martin et Katherine Savage, *La contribution des immigrants et des groupes de population désignés comme minorités visibles aux professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires*, Statistique Canada, 22 juin 2020, https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00036-fra.pdf?st=IZY8LWg_.

¹¹ Ostrovsky, Yuri et Garnett Picot, *Innovation au sein des entreprises appartenant à des immigrants au Canada*, Statistique Canada, 9 juin 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2020009-fra.htm>.

¹² Hou, Feng et Aneta Bonikowska, *Résultats scolaires et résultats sur le marché du travail des personnes qui ont immigré durant l'enfance selon la catégorie d'admission*, Direction des études analytiques : documents de recherche, 2016. Voir le tableau 3 pour des informations détaillées sur les revenus, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2016377-fra.htm>.

Investir dans la prochaine génération de dirigeants d'entreprise canadiens

Lors des incendies qui ont ravagé l'Alberta en 2016, Bob Dhillon a senti qu'il devait venir en aide aux personnes ayant été forcées de quitter leur maison et leur communauté. Ayant immigré au Canada avec sa famille en tant que réfugié dans les années 1970, Bob comprend l'immense fardeau émotionnel et financier que représente la réinstallation.

Bob a généreusement offert trois mois de loyer gratuit dans 200 de ses unités résidentielles à Edmonton, Calgary et Saskatoon pour aider des centaines d'évacués dans le besoin.

Magnat de l'immobilier et philanthrope de nature, Bob estime que son succès vient avec l'immense responsabilité de redonner à la communauté et au pays qui lui ont tant donné. Bob est arrivé au Canada à l'adolescence après avoir fui une guerre civile brutale au Libéria. Les parents de Bob travaillaient dans l'immobilier, un domaine qui a donc toujours fait partie de son ADN.

Bob attribue son succès, en partie, à son pays d'accueil, qui lui donne la liberté et la possibilité de s'adonner à ses passions, notamment l'éducation. En 2018, Bob s'est engagé à verser 10 millions de dollars à l'Université de Lethbridge, soit le don le plus important de l'histoire de l'établissement. En reconnaissance de cette généreuse contribution, l'Université a renommé sa faculté de gestion la « Dhillon School of Business ».

Bob estime que « l'éducation et l'innovation sont essentielles au succès continu du Canada ». C'est pourquoi il aide à façonner la prochaine génération de dirigeant d'entreprise canadienne. Sa participation à l'élaboration des cours et son approche pratique aident la faculté de gestion à devenir un pôle majeur d'innovation.

Pour lire d'autres histoires de réussites, consultez la page [#Immigrationçacompte](#), dans le site Web d'IRCC.



DHILLON

SCHOOL OF BUSINESS

Université de Lethbridge, la Dhillon School of Business



Les immigrants et les nouveaux arrivants contribuent à l'avancement de la société canadienne

Depuis la création du Canada en 1867, l'identité canadienne a été façonnée par les différentes cultures, religions, histoires et langues des Anglais, des Français et des peuples Autochtones. L'immigration a également joué un rôle clé dans la construction de la tradition canadienne qui consiste à rassembler divers peuples pour qu'ils vivent au sein d'une même communauté nationale. Les immigrants au Canada sont issus d'une multitude de pays sources et ils contribuent à une grande variété d'origines culturelles et religieuses, et ils s'intègrent efficacement dans les communautés de tout le pays¹³. En 2016, l'immigration en provenance d'Afrique a dépassé l'immigration européenne, et cette tendance s'est poursuivie en 2019. Chaque vague d'immigration contribue à la croissance de la diversité ethnique, linguistique et religieuse au Canada. De leur côté, les Canadiens ont généralement accueilli les immigrants au Canada en y reconnaissant des personnes très instruites, ambitieuses et compétentes, susceptibles de contribuer positivement à la société canadienne¹⁴.



Les immigrants contribuent à l'augmentation du niveau d'instruction au Canada – En 2019, 56 % des immigrants très récents et 50 % des immigrants récents travaillant au Canada possédaient un diplôme universitaire¹⁵.



Les immigrants sont politiquement engagés – Lors des élections fédérales de 2011, 82 % des citoyens ayant immigré en tant qu'immigrants économiques (demandeurs principaux) et 68 % des citoyens ayant immigré en tant que réfugiés ont voté.



Les donateurs immigrants sont généreux – En moyenne, les immigrants qui ont fait des dons ont été comparativement plus généreux envers diverses organisations caritatives canadiennes et internationales¹⁶.



Les immigrants contribuent à l'avenir du Canada – les enfants d'immigrants ont tendance à atteindre des niveaux élevés d'éducation et des résultats sur le marché du travail similaires à ceux qui sont nés au Canada¹⁷.



Les avantages sociétaux vont au-delà de ceux offerts par les immigrants économiques. Par exemple : deux réfugiés sur trois deviennent propriétaires de leur logement après dix ans¹⁸ ; les réfugiés ont le taux de participation à la citoyenneté le plus élevé (89 %) de toutes les catégories d'immigration¹⁹.

¹³ L'Enquête sociale générale de 2013, menée par Statistique Canada, montre que 93 % des immigrants ont déclaré avoir un fort sentiment d'appartenance au Canada.

¹⁴ *Effet de l'immigration sur la cohésion sociale au Canada*, Statistique Canada, modifié le 7 juillet 2011, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/2008319/s13-fra.htm>.

¹⁵ Wong, Kimberly, *The Improved Labour Market Performance of New Immigrants to Canada, 2006-2019*, (en anglais seulement), Centre d'étude des niveaux de vie, juin 2020, p. 20, <http://www.csls.ca/reports/csls2020-03.pdf>. On entend par « très récent » le fait d'être au Canada depuis moins de 5 ans, tandis que les immigrants récents sont définis comme étant au Canada depuis 5 à 10 ans.

¹⁶ Thomas, Derek, *Le don et le bénévolat chez les immigrants du Canada*, Statistique Canada, Tendances sociales canadiennes, 2012, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-008-x/2012001/article/11669-fra.pdf>.

¹⁷ Hou, Feng et Aneta Bonikowska, Résultats scolaires et résultats sur le marché du travail des personnes qui ont immigré durant l'enfance selon la catégorie d'admission, Direction des études analytiques : documents de recherche, 2016, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2016377-fra.htm>.

¹⁸ *Les Réfugiés: un Bon Pari Pour le Canada?*, HCR, <https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/06/les-refugies-un-bon-pari-pour-le-canada-fr-3.pdf>.

¹⁹ *Introduction à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada* : Résultats obtenus par les immigrants, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/organisation/transparence/min2019/resultats-fr.pdf>. Le taux de participation à la citoyenneté des immigrants de la catégorie du regroupement familial était de 80 %; celui des demandeurs principaux de la catégorie de l'immigration économique, 83 %, et celui de leurs conjoints et personnes à charge, 84 %.



« L'Ange du Nord » met au monde sa troisième génération de bébés

Les faits et les chiffres ne permettent pas toujours de mesurer les retombées sociales de l'immigration au Canada. Parfois, ces retombées sont mieux décrites par les nombreuses histoires personnelles des nouveaux arrivants au Canada qui apportent un bagage riche d'expériences diversifiées et des contributions qu'ils sont peut-être les seuls à pouvoir offrir.

La D^{re} Lalita Malhotra, obstétricienne et gynécologue originaire de Delhi, en Inde, est au Canada depuis 1975. Elle et son mari, un pédiatre, sont d'abord arrivés en Ontario, puis ils ont déménagé à Prince Albert, en Saskatchewan.

S'établir dans la communauté médicale de Prince Albert s'est avéré un défi. D^{re} Malhotra a ouvert son propre cabinet, et le bouche-à-oreille a fait le reste.

Au fil du temps, D^{re} Malhotra a gagné la confiance et l'admiration de ses patients à Prince Albert, au point où les aînés autochtones lui ont récemment remis une couverture traditionnelle (*Star Blanket*), considérée comme leur plus grande marque de distinction. Elle a également reçu l'Ordre de la Saskatchewan et l'Ordre du Canada, et a été proclamée citoyenne de l'année à Prince Albert en 2008. Parallèlement à sa pratique médicale, elle préside bénévolement des cérémonies de citoyenneté.

Pour lire d'autres histoires de réussites, consultez la page [#Immigrationça compte](#), dans le site Web d'IRCC.

Les programmes d'immigration contribuent à la croissance des collectivités canadiennes

Le gouvernement du Canada offre plusieurs programmes d'immigration économique qui attirent un large éventail de personnes talentueuses pour contribuer aux collectivités de tout le pays, dont certains sont énumérés ci-dessous.



En tout, 68 647 personnes ont été sélectionnées par l'entremise du **Programme des candidats des provinces**^{iv} en 2019, ce qui constitue le nombre le plus élevé depuis le lancement du programme. Cela représente plus de 20 % de toutes les admissions de résidents permanents et aide directement les provinces et territoires à répondre aux besoins de leur marché du travail.



En 2019, le Ministère a continué à travailler en partenariat avec les provinces de l'Atlantique pour améliorer l'efficacité du **Projet pilote d'immigration au Canada atlantique**^v, qui repose sur une approche axée sur les employeurs et la rétention pour répondre aux besoins du Canada atlantique en matière de développement économique et de main-d'œuvre. Le gouvernement du Canada s'est engagé à transformer ce programme pilote en un programme d'immigration permanent pour l'Atlantique.



Afin de tester une nouvelle approche de développement économique communautaire, IRCC a lancé le **Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord**^{vi} en 2019 pour aider les petites communautés et les communautés éloignées à accéder aux avantages économiques de l'immigration. Ce programme aide les communautés canadiennes à proposer des emplois intéressants dans le but de retenir les nouveaux arrivants à long terme. Onze communautés ont été sélectionnées pour ce projet pilote, et la recommandation de candidats pour la résidence permanente a commencé en novembre 2019.



Le **Programme pilote sur l'agroalimentaire**^{vii} de trois ans a été lancé le 15 mai 2020 et offre une nouvelle voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs non saisonniers expérimentés dans les industries et les professions agroalimentaires ciblées. Au total, 2 750 candidats et les membres de leur famille peuvent être acceptés chaque année.



Des consultations ont commencé avec les provinces, les territoires et les principales parties prenantes pour concevoir le nouveau **Programme des candidats des municipalités**. Les leçons tirées des autres projets pilotes économiques d'IRCC, notamment le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, éclaireront également cette nouvelle voie d'accès à la résidence permanente.



Le **Projet sur la voie d'accès à la mobilité économique**^{viii} a commencé à uniformiser les règles du jeu afin que les réfugiés qualifiés du monde entier puissent accéder de manière autonome aux filières d'immigration économique du Canada sans être désavantagés par les circonstances du déplacement. Cela permet aux réfugiés de mettre de l'avant leurs compétences et leurs qualifications, en plus de leur besoin d'un foyer permanent.



Faire vibrer une corde sensible dans la communauté

Née en Allemagne, Astrid s'est installée à New York dans les années 1990, jouant du saxophone et travaillant dans l'industrie de l'enregistrement musical de la ville pour diverses compagnies, dont la célèbre marque de disques de jazz Blue Note Records. En 2005, elle a immigré au Canada, où elle s'est établie à Hamilton avec sa fille et son époux Darcy, qui enseigne la musique au Collège Mohawk.

« Lorsque je suis arrivée à Hamilton, j'ai été impressionnée par la richesse de la scène musicale, et en tant que nouvelle venue ici, je voulais y contribuer et en faire partie », dit Astrid. Depuis, elle a travaillé à l'expansion et au renforcement de l'industrie de la musique à Hamilton. En 2008, Astrid a fondé le « Hamilton Music Collective » et l'a ensuite utilisé pour créer le programme Un instrument pour chaque enfant (*An Instrument for Every Child [AIFEC]*).

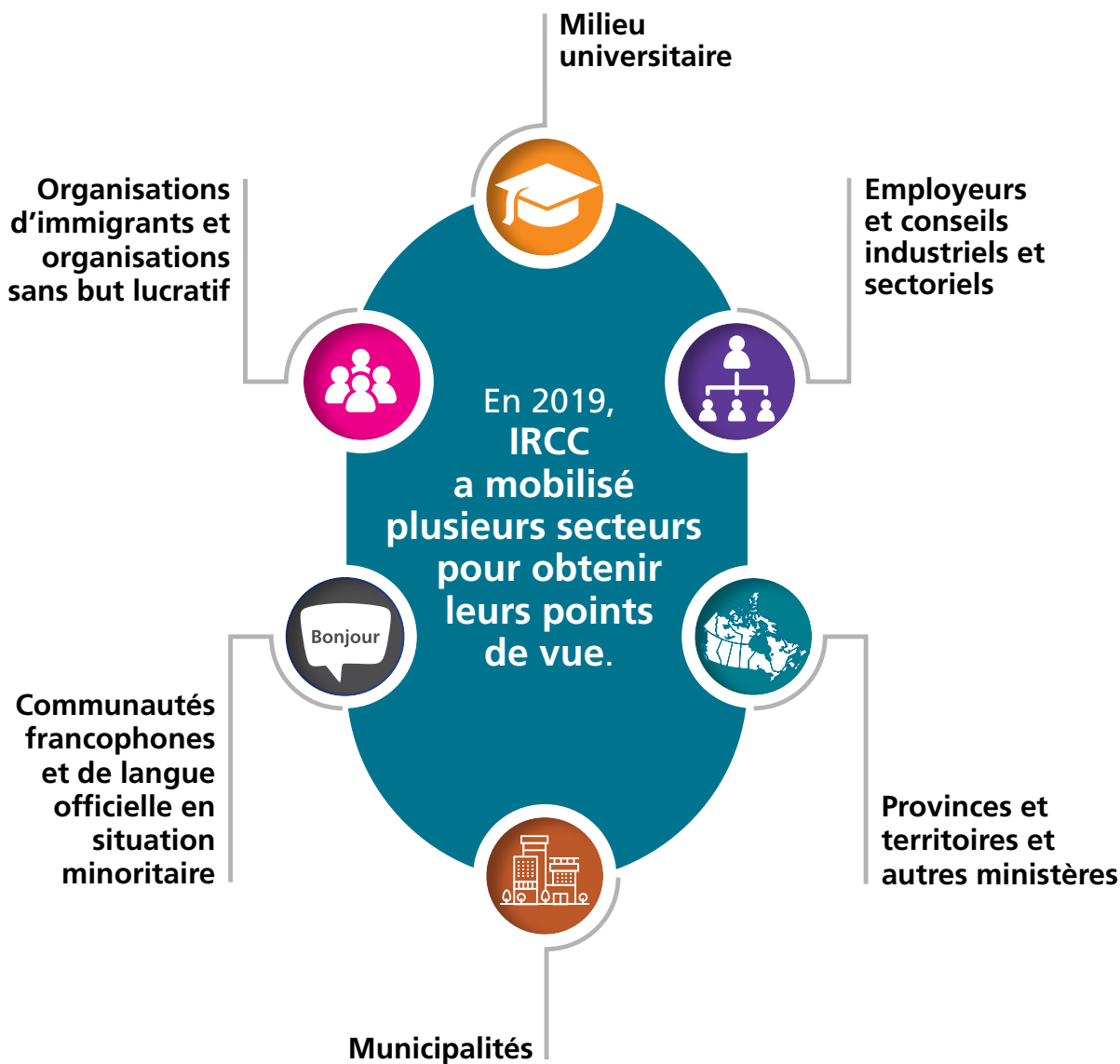
L'AIFEC prête des instruments et offre des cours de musique gratuits aux élèves du primaire qui n'en ont pas les moyens. Depuis le lancement du programme, quelque 5 000 élèves de 14 écoles d'Hamilton y ont participé et leur nombre ne cesse de croître.

Pour lire d'autres histoires de réussites, consultez la page [#Immigrationça compte](#), dans le site Web d'IRCC.



Le gouvernement du Canada s'appuie sur ses relations avec les provinces, les territoires et les intervenants pour assurer le succès de son système d'immigration

La gestion de la mise en œuvre réussie des programmes d'immigration du Canada nécessite une collaboration avec les principaux intervenants, notamment les provinces, les territoires et d'autres partenaires clés. En 2019, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration se sont entendus sur une vision commune de l'immigration, soulignant la façon dont les nouveaux arrivants contribuent à renforcer le dynamisme des collectivités et à favoriser la prospérité et le pluralisme au Canada.



Le succès des programmes d'immigration du Canada est soutenu par un secteur d'établissement vigoureux. Par l'entremise d'accords de contribution, IRCC finance des organismes qui fournissent des services dans tout le Canada (à l'extérieur du Québec²⁰), notamment des organismes d'aide aux immigrants et des organismes de services sociaux. Ensemble, ces organismes offrent une vaste gamme de services d'établissement, qui aident les nouveaux arrivants à acquérir des connaissances sur la vie et le travail au Canada, à améliorer leurs compétences dans les langues officielles, à se préparer pour l'entrée sur le marché du travail et à établir des liens significatifs dans leur communauté. Le Ministère finance également des fournisseurs de services pour qu'ils fournissent des mesures ciblées d'aide à la réinstallation, pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement et d'autres clients admissibles.



La vision du Ministère en matière d'établissement reconnaît qu'une intégration réussie doit s'appuyer sur une approche sociale globale, ce qui exige une collaboration entre tous les niveaux de gouvernement. En particulier, les provinces et les territoires qui financent leurs propres services d'établissement et sont responsables des secteurs qui sont essentiels à l'intégration, notamment l'éducation, la santé et les services sociaux. Ainsi, IRCC travaille en collaboration étroite avec les provinces et les territoires pour faire progresser les intérêts communs, arrimer les investissements dans le secteur de l'établissement et veiller à ce que les services soient coordonnés et complémentaires.

²⁰ Les services d'établissement et de réinstallation au Québec sont administrés par le gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral accorde une subvention annuelle au Québec pour couvrir la prestation de services d'établissement et d'intégration dans la province.

Le rôle de premier plan du Canada en matière de migration et de protection internationale

Non seulement le gouvernement fédéral consulte les intervenants nationaux, mais il travaille également en collaboration étroite avec d'autres pays et des organisations multilatérales pour relever les défis et saisir les occasions de manière efficace, en ce qui a trait aux migrations mondiales et à la protection des réfugiés.

Lors de l'inauguration du Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2019, le Canada s'est engagé à verser 50,4 millions de dollars à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) [pour répondre aux besoins des réfugiés](#)^x. En participant au Forum, le Canada a montré son engagement inébranlable à s'investir dans la recherche de solutions nouvelles et novatrices visant la protection des réfugiés et à rester à l'avant-garde de ces recherches, franchissant ainsi la première étape clé de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Le Canada passera également à l'histoire pour avoir invité un réfugié, M. Mustafa Alio, à se joindre à sa délégation en tant que conseiller, et pour s'être engagé à continuer d'inclure des réfugiés à cet égard.

En 2019, le Canada a continué à jouer un rôle de premier plan dans la protection internationale **en réinstallant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde**, pour la deuxième année de suite.

Le rôle de premier plan du Canada en matière de réinstallation des réfugiés est soutenu par l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés, qui vise à promouvoir le parrainage communautaire des réfugiés afin d'accroître le nombre de réinstallations de réfugiés dans le monde. Cette initiative a conduit à la mise en place de projets pilotes et de programmes de parrainage communautaire dans le monde entier.

Le Canada a également assuré la présidence des consultations tripartites annuelles sur la réinstallation en partenariat avec le HCR et le Conseil canadien pour les réfugiés. À ce titre, le Canada a poursuivi la tradition de faciliter un dialogue ouvert et franc tout en s'efforçant de produire des résultats positifs en forgeant des approches collaboratives en matière de réinstallation à l'échelle mondiale. L'accent a été mis sur l'avancement des objectifs de la Stratégie de trois ans sur la réinstallation et les voies d'accès complémentaires (*Three Year Strategy on Resettlement and Complementary Pathways*) du HCR. Le Canada a également plaidé pour que les personnes ayant vécu l'expérience de réfugié soient incluses dans les délégations des pays afin qu'elles participent aux réunions clés liées au système international de protection des réfugiés.

Le Canada a été le **cinquième plus grand contributeur financier** à l'Organisation internationale pour les migrations²¹.

Perspectives pour l'avenir

La COVID-19 a eu d'énormes répercussions sur la prospérité du Canada ainsi que sur son économie. Malgré les défis actuels, l'immigration continuera d'être une source de croissance économique à long terme au Canada. IRCC continuera de travailler avec les provinces et territoires ainsi qu'avec d'autres partenaires et intervenants, pour veiller à ce que notre approche sur l'immigration soutienne la prospérité continue du Canada.

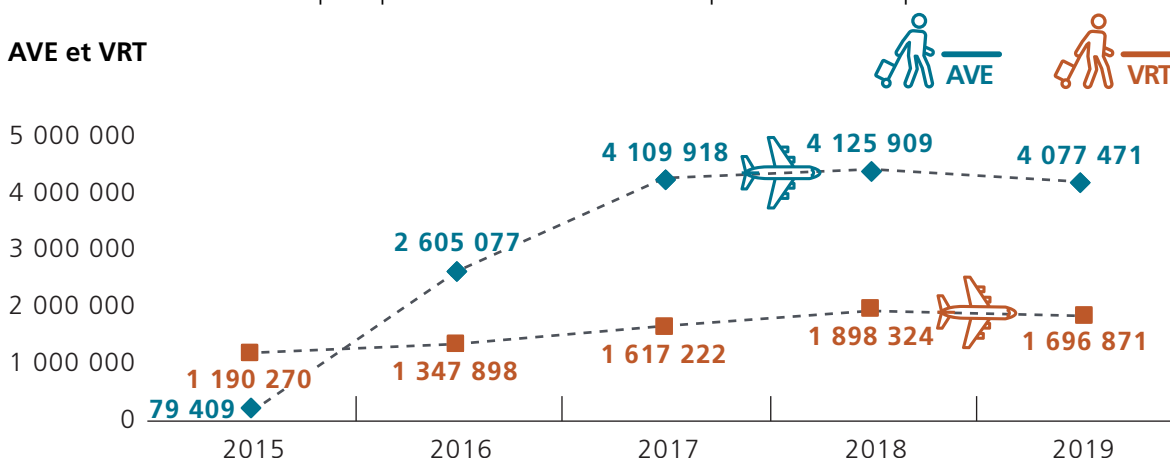
²¹ Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019, Organisation internationale pour les migrations, 20 juin 2020, <http://www.governingbodies.iom.int/fr/rapports-financiers>. Le Canada se classe cinquième parmi les pays et la Commission européenne.

RÉSIDENTS TEMPORAIRES : PROGRAMMES ET VOLUMES

Visiteurs

Les visiteurs au Canada, y compris les touristes, les voyageurs d'affaires et les autres visiteurs, doivent recevoir soit un visa de résident temporaire (VRT), soit une autorisation de voyage électronique (AVE²²) d'IRCC avant leur arrivée au Canada. Les détenteurs de passeports des États Unis d'Amérique en sont exemptés.

AVE et VRT

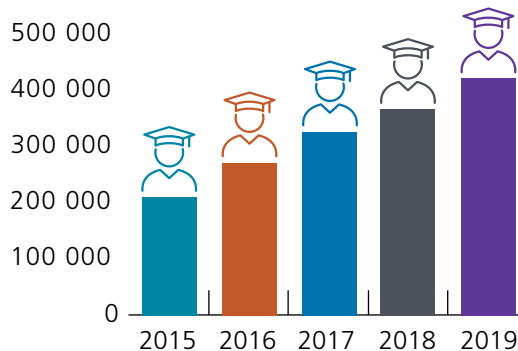


Étudiants étrangers

IRCC facilite l'entrée des étudiants qui souhaitent étudier dans un établissement d'enseignement canadien désigné. Les étudiants autorisés à étudier au Canada reçoivent un permis d'études.

En 2019, 827 586 étudiants internationaux détenaient un permis d'études valide. De ce total, 402 427 nouveaux permis d'études ont été émis, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2018.

En 2019, **11 566 détenteurs de permis d'études ont obtenu le statut de résidents permanents.**



Par rapport aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada se classait en 2017 au **7^e rang des pays** où les **étudiants étrangers** inscrits formaient le plus grand pourcentage du nombre total d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur²³.

Les étudiants étrangers contribuent à la prospérité du Canada et ont davantage d'effets sur l'économie canadienne que les exportations de pièces automobiles, de bois d'œuvre ou d'avions. En 2018, les étudiants étrangers au Canada ont dépensé environ 21,6 milliards de dollars en frais de scolarité et autres dépenses²⁴.

²² Le programme AVE a été mis en place en 2015.

²³ *Étudiants en mobilité internationale*, OCDE, <https://data.oecd.org/fr/students/etudiants-en-mobilite-internationale.htm>.

²⁴ *Miser sur le succès : la Stratégie en matière d'éducation internationale (2019-2024)*, Affaires mondiales Canada, 2019, <https://www.international.gc.ca/education/strategie-2019-2024-strategie.aspx?lang=fra>.



Travailleurs étrangers temporaires

IRCC facilite l'entrée des étrangers qui cherchent un travail temporaire au Canada.

En 2019, 98 310 personnes ont reçu un permis de travail par l'intermédiaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires et 306 797 personnes ont reçu un permis de travail par l'intermédiaire du Programme de mobilité internationale²⁵. Cela représente près de 70 000 permis de plus qu'en 2018.

Les programmes d'immigration temporaire du Canada aident les entreprises canadiennes à attirer des personnes possédant les talents nécessaires pour réussir sur les marchés mondiaux. Notamment, la [Stratégie en matière de compétences mondiales](#)^{xi} soutient les entreprises canadiennes en leur offrant un moyen rapide et fiable de faire venir les talents étrangers hautement qualifiés dont elles ont besoin pour réussir sur le marché mondial lorsque les travailleurs au Canada ne sont pas en mesure de répondre à ce besoin.

En 2019, **63 020 détenteurs** de permis de travail temporaire ont obtenu le statut de résidents permanents.



²⁵ Le nombre total des personnes uniques pourrait ne pas correspondre à la somme des titulaires de permis dans chaque programme comme un individu peut détenir plus d'un type de permis dans une période donnée.

IMMIGRATION PERMANENTE AU CANADA

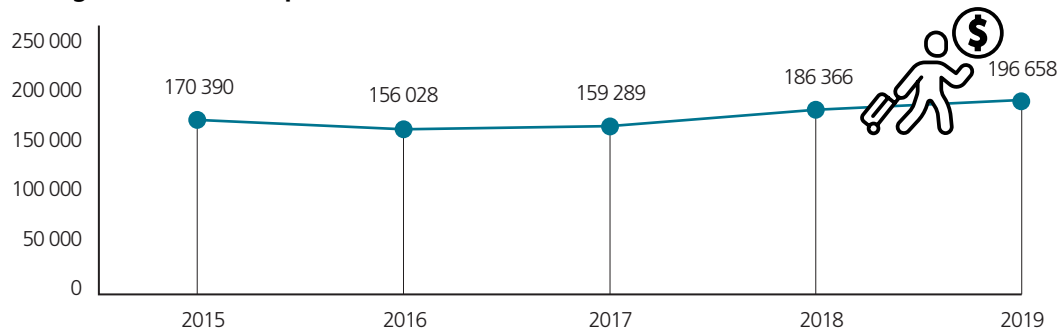
En 2019, le Canada a atteint son plus haut niveau d'admissions de résidents permanents de son histoire récente, avec 341 180 admissions²⁶, soit 6,3 % de plus qu'en 2018.

Immigration économique

La catégorie de l'immigration économique est la plus importante source d'admissions de résidents permanents. Elle compte pour environ 58 % de toutes les admissions en 2019.

En 2019, le nombre de personnes admises au Canada dans la catégorie de l'immigration économique s'est élevé à 196 658, soit 5,5 % de plus qu'en 2018. Cela représente un nombre record d'admissions dans cette catégorie²⁷.

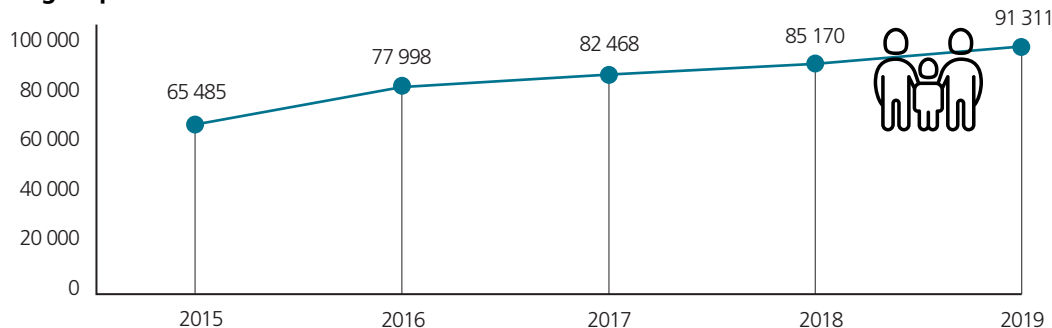
Immigration économique



Regroupement familial

Les membres de la famille²⁸ de résidents permanents et de citoyens canadiens peuvent être parrainés pour venir au Canada en tant que résidents permanents. Les parrains acceptent la responsabilité financière de ces personnes pour une période établie. En 2019, 91 311 personnes ont été admises dans cette catégorie, ce qui représente une augmentation de 7,2 % par rapport à 2018, un nombre record d'admissions dans cette catégorie.

Regroupement familial



²⁶ Pour les fourchettes d'admissions prévues, voir le tableau 4 de l'annexe 2.

²⁷ Ce total comprend à la fois les demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique et leurs conjoints et personnes à charge.

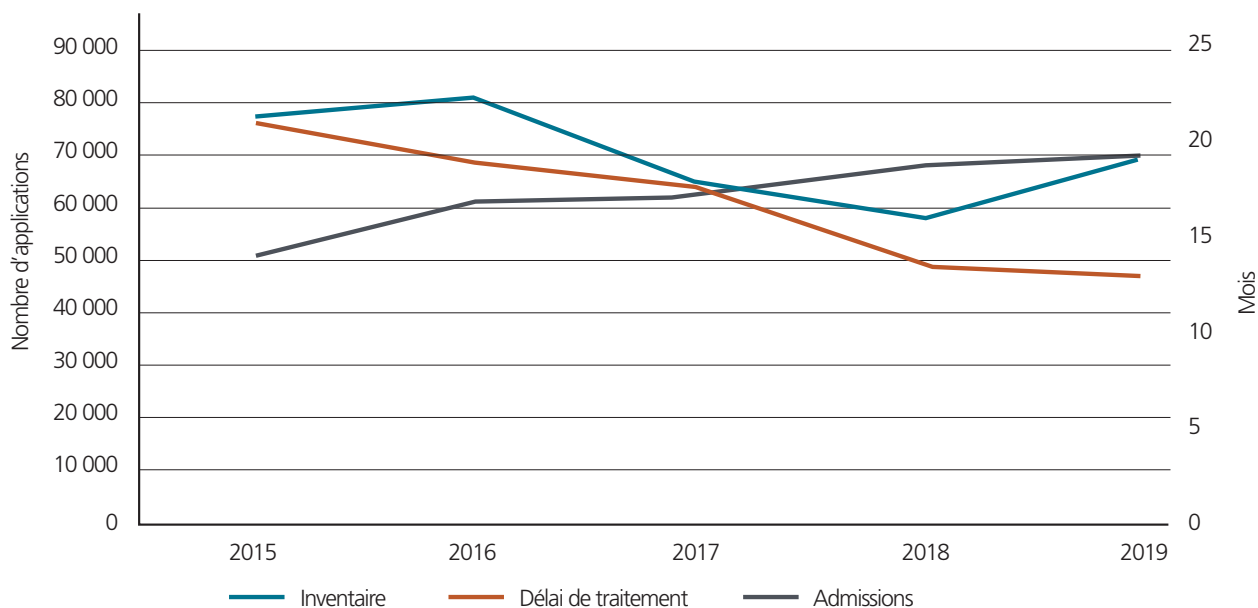
²⁸ Les « membres de la famille » comprennent les conjoints, les partenaires conjugaux, les enfants (adoptés et ceux en voie d'être adoptés), les parents, les grands-parents et autres membres de la famille.



Les efforts continus d'IRCC à réduire les délais de traitement (le nombre de mois au cours desquels 80 % des demandes complètes sont finalisées par IRCC) et d'une meilleure gestion des demandes en attente ont permis d'accélérer le regroupement des familles.

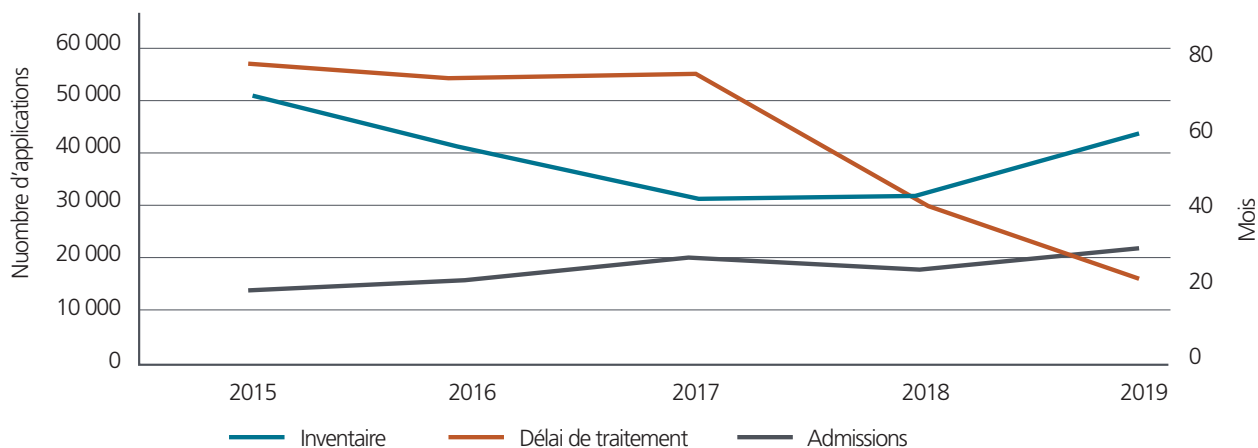
À la fin de 2015, l'arriéré de demandes de conjoints, partenaires et enfants parrainés atteignait plus de 77 000 personnes, avec des délais de traitement de 21 mois. Depuis, le Ministère a mis en œuvre un plan pour réduire l'inventaire et commencer à traiter les nouvelles demandes dans les 12 premiers mois. Cela a permis de réduire les délais de traitement pour les conjoints, partenaires et enfants de 21 mois en 2015 à 13 mois à la fin de 2019²⁹.

Conjoints, partenaires et enfants



En 2019, 80 % des demandes concernant des parents et des grands-parents ont été traitées dans un délai de 19 mois, comparativement à 72 mois en 2017. Ce progrès a été atteint grâce à la réduction du nombre de demandes en attente et à une meilleure gestion de la réception de nouvelles demandes.

Parents et grand-parents

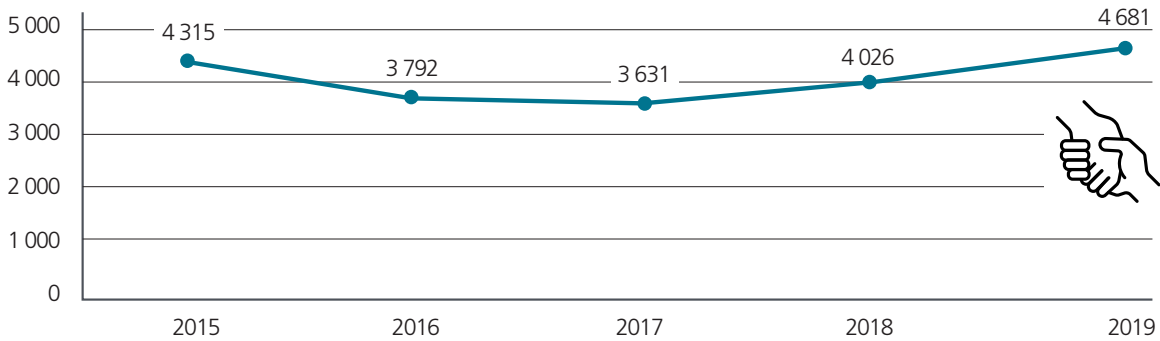


²⁹ Les conjoints destinés au Québec connaissent des délais de traitement différents qui dépendent du nombre de demandes reçues et du nombre d'admissions prévues dans le cadre du plan des niveaux d'immigration du Québec.

Immigration pour motifs humanitaires et autres

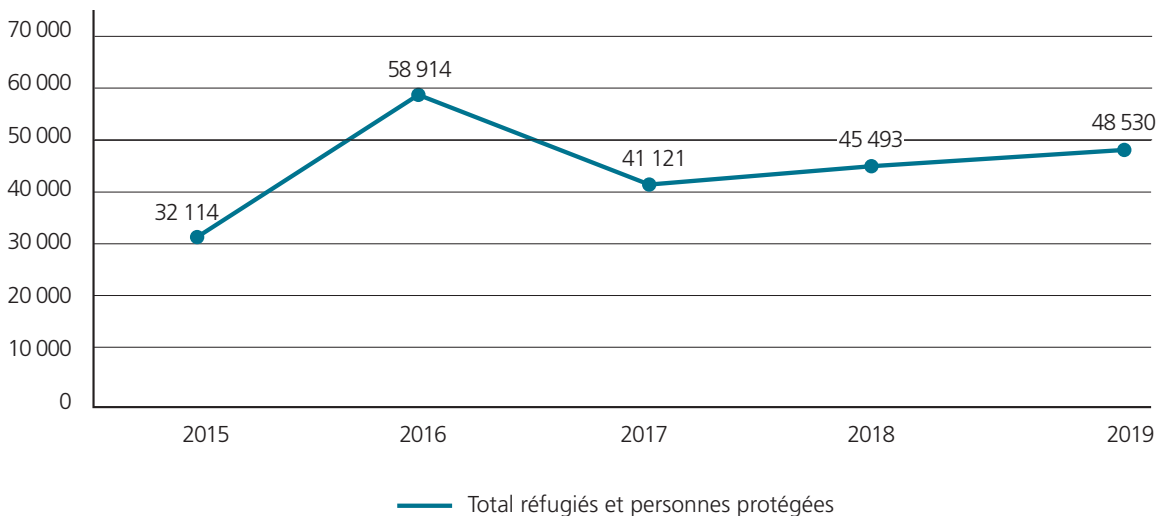
La résidence permanente peut être accordée pour des motifs humanitaires ou pour certaines considérations liées à l'intérêt public dans des circonstances exceptionnelles, au cas par cas. En 2019, 4 681 résidents permanents ont été admis par l'entremise de ces filières discrétionnaires³⁰.

Motifs humanitaires et autres



Réfugiés et personnes protégées

Réfugiés et personnes protégées

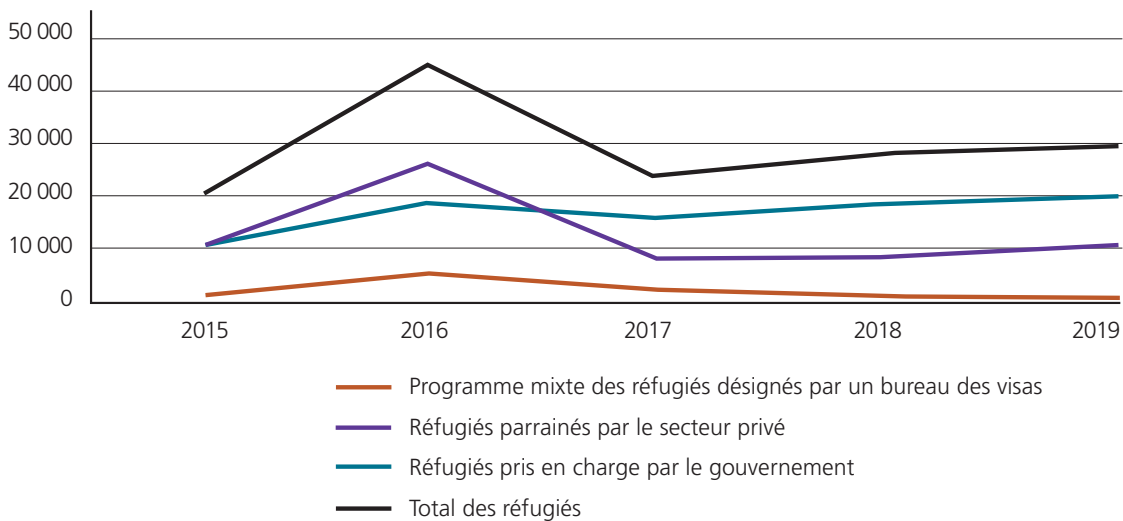


³⁰ Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des motifs humanitaires, pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

Réfugiés

Chaque année, IRCC facilite l'admission d'un nombre ciblé de résidents permanents dans la catégorie de la réinstallation des réfugiés. IRCC offre une protection aux réfugiés au sens de la Convention qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine et qui ne peuvent pas y retourner parce qu'ils craignent avec raison d'être persécutés du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social particulier ou de leurs opinions politiques.

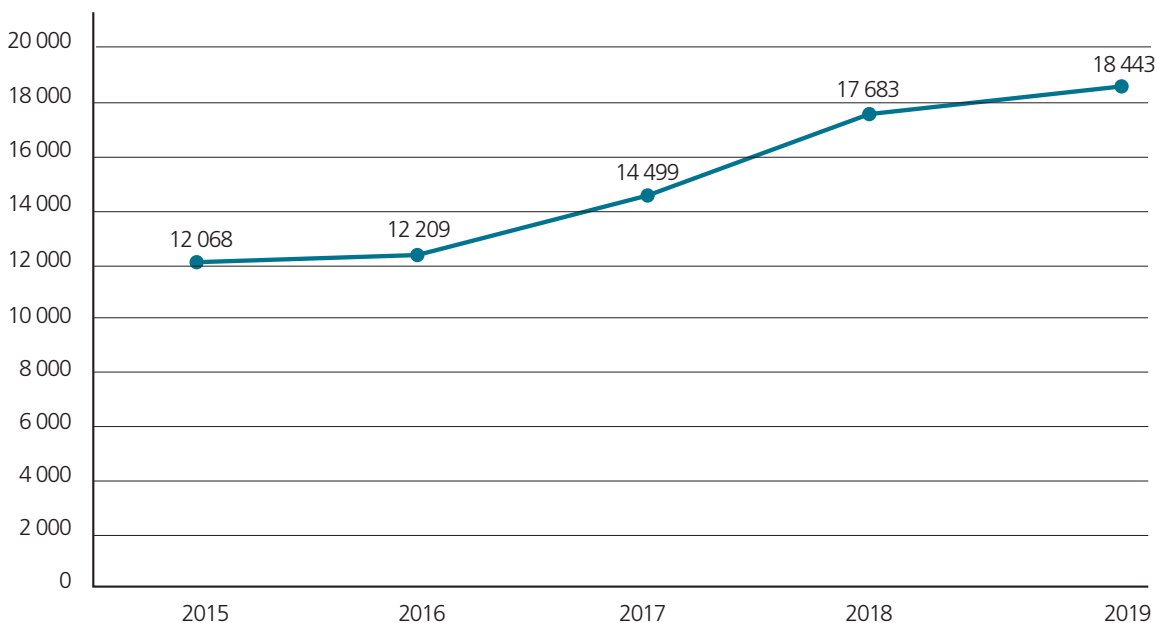
Réfugiés



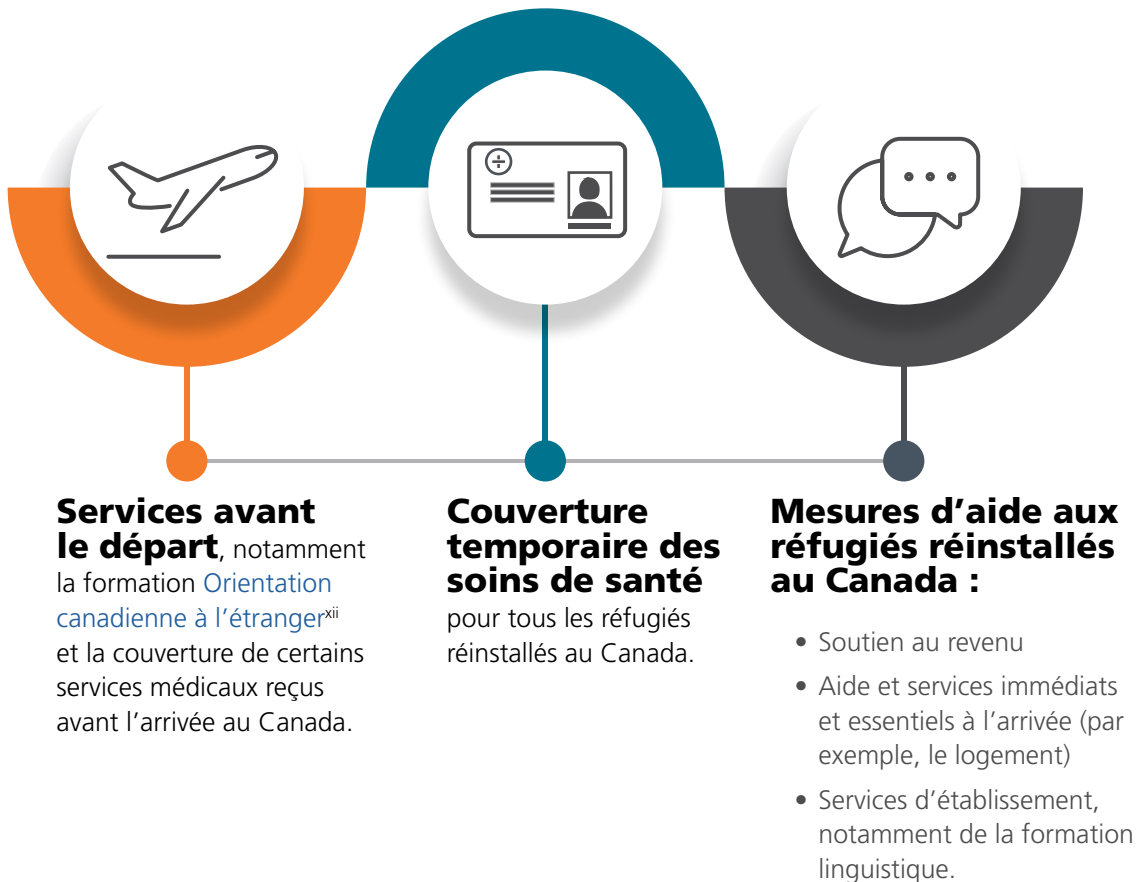
Personnes protégées

IRCC fournit un soutien aux personnes protégées et aux personnes à leur charge, qui sont des demandeurs d'asile ayant obtenu le statut de personne protégée par le Canada. En 2019, 18 443 personnes ont obtenu la résidence permanente dans la catégorie des personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger.

Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger



Les programmes financés par IRCC fournissent de l'aide et des services aux réfugiés réinstallés.



La société civile et les organisations de parrainage fournissent également des aides essentielles à l'établissement des réfugiés parrainés par le secteur privé, notamment un soutien au revenu, une aide à la recherche d'un logement et l'accès à de la formation linguistique et à d'autres programmes de soutien aux réfugiés.

Demandes d'asile

Le système d'asile du Canada offre une protection aux étrangers lorsqu'il est déterminé qu'ils craignent avec raison d'être persécutés.

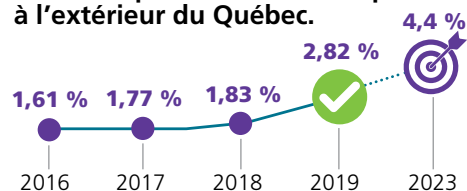
Le Canada a reçu plus de 64 000 demandes d'asile en 2019, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré en une année. Environ 26 % de ces demandes ont été faites par des demandeurs d'asile qui ont traversé la frontière canado-américaine entre des points d'entrée désignés. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a traité 43 004 demandes en 2019. En outre, le Budget 2020 a prévu 795 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le traitement de 50 000 demandes d'asile par année jusqu'en 2023-2024. Cet investissement s'ajoute à ceux prévus dans les budgets 2019 et 2018 pour l'efficacité du système canadien de gestion des frontières et de l'asile.

IMMIGRATION FRANCOPHONE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

La [Stratégie en matière d'immigration francophone](#)^{xiii} annoncée en mars 2019 vise à atteindre un objectif de 4,4 % d'immigrants francophones sur l'ensemble des admissions (à l'extérieur du Québec) d'ici 2023.

En 2019, environ 8 500 francophones ont été admis au Canada (à l'extérieur du Québec) comme résidents permanents, ce qui représente 2,82 % de tous les résidents permanents admis au Canada hors du Québec³¹.

Pourcentage d'admissions de résidents permanents francophones à l'extérieur du Québec.



Depuis 2019, une méthode plus inclusive est utilisée pour dénombrer les immigrants francophones, ce qui a eu un effet notable sur les données d'admission.

En 2019, des **francophones** ont été admis comme **résidents permanents** (à l'extérieur du Québec) dans toutes les catégories d'immigration principales.



Catégories d'immigration	Totaux	Pourcentages
Immigrants dans la catégorie de l'immigration économique	5 523	65 %
Immigrants parrainés par la famille	1 420	17 %
Réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	1 445	17 %
Autres immigrants	81	1 %
TOTAL	8 469	100 %

Source : IRCC, Dirigeant principal des données (DPD), données sur les résidents permanents au 31 mars 2020.

Services d'établissement pour les francophones

En 2019-2020, **51 %** des nouveaux arrivants francophones (à l'extérieur du Québec) ont reçu au moins un service d'établissement offert par un prestataire de services francophones³². En 2018-2019, ce chiffre était de **44 %**.

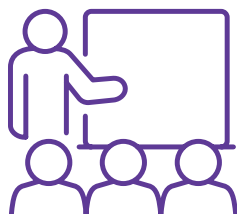
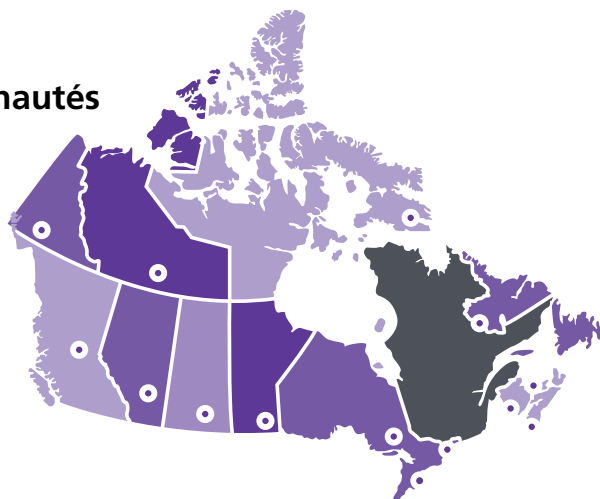
³¹ Des informations détaillées sur le profil linguistique des résidents permanents admis en 2019 figurent à l'annexe 2, tableau 5.

³² Services d'établissement d'IRCC, échantillon de données, 31 mai 2020.

Le Parcours d'intégration francophone est constitué de plusieurs initiatives innovantes :

Initiative de développement de communautés francophones accueillantes

14 collectivités sélectionnées recevront **12,6 millions de dollars** (de 2020 à 2023) pour des projets visant à aider les nouveaux arrivants francophones à se sentir mieux accueillis^{xiv}.



Formation linguistique

En 2019, le nouveau Programme d'établissement d'IRCC a lancé des services de formation en langues officielles pour les nouveaux arrivants francophones [qui s'installent dans des collectivités francophones à l'extérieur du Québec^{xv}](#). Sept organisations ont été sélectionnées pour recevoir jusqu'à 7,6 millions de dollars sur quatre ans. Les cours de langue aident les nouveaux arrivants à acquérir les compétences linguistiques dont ils ont besoin au travail et dans leur nouvelle communauté francophone.



PROCHAIN PLAN DES NIVEAUX D'IMMIGRATION POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS

Le Plan des niveaux d'immigration annuel détermine le nombre de résidents permanents que le Canada vise à admettre au cours d'une année civile. Chaque année, IRCC présente une projection à l'aide de cibles et de fourchettes pour le nombre total de résidents permanents admis dans le pays, ainsi que le nombre pour chaque catégorie d'immigration.

IRCC a présenté un Plan des niveaux d'immigration continu sur trois ans pour les admissions à chaque année depuis 2017. Le plan est élaboré en consultation avec les provinces et territoires, les organismes intéressés et le public. La sélection des candidats est fondée sur les critères suivants : les contributions économiques, le regroupement familial ou le soutien aux réfugiés, aux personnes protégées et aux besoins humanitaires. Le Plan des niveaux d'immigration 2021-2023 a été élaboré en tenant compte de l'évolution de la situation de la COVID-19 et de ses implications pour les admissions de résidents permanents.

Plan des niveaux d'immigration 2021-2023

	2021		2022		2023	
Admissions prévues – Cibles	401 000		411 000		421 000	
Admissions prévues – Fourchettes	Basse	Haute	Basse	Haute	Basse	Haute
Immigration économique fédérale et candidats des provinces et territoires	153 600	208 500	167 600	213 900	173 500	217 500
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires (Québec)	Voir le plan d'immigration du Québec		À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Regroupement familial	76 000	105 000	74 000	105 000	74 000	106 000
Réfugiés, personnes protégées, motifs d'ordre humanitaire et autres	43 500	68 000	47 000	68 000	49 000	70 500
TOTAL	300 000	410 000	320 000	420 000	330 000	430 000





CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET À LA DIVERSITÉ EN IMMIGRATION

En quoi consiste l'Analyse comparative entre les sexes plus?

L'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est un processus analytique intersectionnel utilisé pour examiner comment le sexe et le genre se recoupent avec d'autres facteurs identitaires (comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et le handicap mental ou physique) qui peuvent avoir des effets sur l'efficacité des initiatives gouvernementales. Son utilisation implique l'examen des données ventilées et des recherches, ainsi que la prise en compte des conditions et des normes sociales, économiques et culturelles. L'ACS+ donne aux fonctionnaires fédéraux les moyens d'obtenir des résultats plus équitables pour les gens en étant plus sensibles aux besoins particuliers et en veillant à ce que les politiques et les programmes gouvernementaux sont inclusifs et sans obstacle.

ACS+ d'IRCC – Faits marquants pour 2019 :

Inclusion

Désignation de genre X
Amélioration des programmes d'établissement pour lutter contre la violence fondée sur le sexe
Projet pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible



Comment IRCC s'attaque-t-il aux obstacles auxquels se heurtent divers groupes de population?



Sensibilisation

Programme d'établissement d'IRCC
Formation sur le genre, la diversité et l'inclusion
Initiatives ministérielles

Lutte contre la vulnérabilité

Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables
Mesures de soutien aux nouveaux arrivants contre la violence familiale
Programme pilote pour les gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial et Programme pilote pour les aides familiaux à domicile
Partenariat pour l'aide aux réfugiés LGBTI (*Rainbow Refugees Assistance Partnership*)



Inclusion – Initiatives visant à remédier aux inégalités et à améliorer l’inclusion de populations diverses

Désignation du genre X



En 2019, des mesures permanentes ont été mises en place pour garantir que les personnes qui ne s’identifient pas exclusivement comme « femme » ou « homme » puissent faire figurer un « X » pour le sexe sur leur passeport, leur document de voyage, leur certificat de citoyenneté ou leur carte de résident permanent. Cela leur permet d’acquérir des documents avec une désignation de genre qui reflète mieux leur identité de genre. Un « X » est également conforme aux normes internationales relatives aux spécifications des documents de voyage et constitue la seule alternative aux « F » et « M » pour le champ obligatoire du sexe dans les documents de voyage.

Amélioration des programmes d’établissement pour lutter contre la violence fondée sur le sexe



Le financement accordé par IRCC dans le cadre de la [Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe](#)^{xvi} (dirigée par Femmes et Égalité des genres Canada) a contribué à la mise sur pied d’un partenariat d’IRCC pour une stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le sexe visant le secteur national de l’établissement. Cette collaboration entre le secteur de l’établissement et des organismes de la lutte contre la violence vise à développer et à diffuser des connaissances, des ressources et des formations pour renforcer la capacité du secteur de l’établissement à lutter contre la violence basée sur le sexe.

Projet pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible



Conscient des obstacles particuliers auxquels se heurtent souvent les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible (par exemple : discrimination fondée sur le sexe ou la race ou emploi précaire ou à faible revenu), le Ministère a lancé le [Programme pilote destiné aux nouvelles arrivantes issues de minorités visibles](#)^{xvii} en décembre 2018. Ce projet pilote vise à améliorer les possibilités économiques afin d’accroître la participation des nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible au marché du travail canadien. Les résultats de l’évaluation en cours du projet pilote éclaireront les décisions concernant les services liés à l’emploi offerts dans le cadre du Programme d’établissement.



Sensibilisation – Élargissement des programmes pour tenir compte des considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion

Programme d'établissement d'IRCC



Compte tenu des besoins des nouveaux arrivants handicapés, des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des réfugiés et des personnes LGBTI, on a demandé aux prestataires de services d'établissement d'élargir et d'adapter les services d'établissement de manière à y inclure des programmes de santé mentale et de bien-être.

Formation sur le genre, la diversité et l'inclusion



En 2019, IRCC a conçu et lancé deux nouveaux cours internes pour former les employés à l'application d'une approche inclusive, positive et respectueuse envers leurs collègues et clients, indépendamment de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leur orientation sexuelle.

Initiatives ministérielles



Tout au long de l'année 2019, IRCC a lancé un certain nombre d'initiatives internes, dont l'organisation de nombreux événements d'apprentissage pendant la semaine de sensibilisation à l'ACS+ et la tenue de séances de formation à l'ACS+ dans l'ensemble du Ministère.



Lutte contre la vulnérabilité – Programmes créés pour améliorer les résultats des personnes susceptibles d’être vulnérables

Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables



En juin 2019, IRCC a instauré une nouvelle mesure pour permettre aux travailleurs migrants qui ont un permis de travail lié à un employeur donné et qui subissent de mauvais traitements dans le cadre de leur emploi de présenter une demande de permis de travail ouvert. Cette mesure contribue à garantir que les travailleurs migrants qui doivent quitter leur employeur peuvent conserver leur statut et trouver un autre emploi.

Mesures de soutien aux nouveaux arrivants contre la violence familiale



En 2019, IRCC a lancé des mesures visant à garantir que les nouveaux arrivants qui vivent de la violence familiale puissent demander un permis de résident temporaire pour nouvel arrivant au Canada sans frais. Ils obtiennent ainsi :



un statut juridique



un permis de travail



une couverture pour soins de santé

Entre le lancement du programme en juillet 2019 et décembre 2019, IRCC a approuvé environ 25 permis de séjour temporaires en raison de situations de violence familiale³³.

Programme pilote pour les gardiens ou gardiennes d’enfants en milieu familial et Programme pilote pour les aides familiaux à domicile



Le 18 juin 2019, on a commencé à accepter des demandes au titre du Programme pilote pour les gardiens ou gardiennes d’enfants en milieu familial et du Programme pilote pour les aides familiaux à domicile, lesquels seront d’une durée de cinq ans. Ils remplacent les programmes pilotes de la garde d’enfants et des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés.

Dans le cadre de ces projets pilotes, les aides familiaux bénéficient d’une transition claire du statut temporaire au statut permanent afin de s’assurer qu’une fois qu’ils ont satisfait à l’exigence d’expérience professionnelle, ils peuvent devenir résidents permanents rapidement. Ils bénéficient également de permis de travail liés à la profession, plutôt qu’à l’employeur, pour permettre un changement rapide d’employeur en cas de besoin. La famille immédiate de l’aide familial peut également recevoir des permis de travail et des permis d’études ouverts pour aider les familles à venir ensemble au Canada.

Les caractéristiques des nouveaux projets pilotes reflètent les leçons tirées des programmes précédents destinés aux aidants et testent des approches innovatrices pour remédier aux vulnérabilités et à l’isolement uniques associés au travail dans les ménages privés.

Partenariat pour l’aide aux réfugiés LGBTI (*Rainbow Refugees Assistance Partnership*)



En juin 2019, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement du Partenariat pour l’aide aux réfugiés LGBTI (*Rainbow Refugee Assistance Partnership*). À partir de 2020, ce partenariat de cinq ans aidera les parrains privés à parrainer annuellement 50 réfugiés LGBTI. Le partenariat renforcera également la collaboration entre les organisations LGBTI et la communauté de l’établissement des réfugiés au Canada.

³³ Le nombre a été arrondi au multiple de 5 afin de prévenir les situations où les individus pourraient être identifiés, lorsque les données d’IRCC sont compilées et comparées à d’autres statistiques disponibles au public.

Comment l'application de l'ACS+ a façonné les changements apportés au Programme des aides familiaux

L'immigration des aides familiaux a pris de multiples formes ces dernières années, notamment : le Programme des aides familiaux résidents (maintenant fermé), deux projets pilotes d'instructions ministérielles en 2014 et plusieurs initiatives en 2019, dont une voie d'accès provisoire pour les aides familiaux (politique publique) et le lancement de deux nouveaux projets pilotes visant les aides familiaux.

Pour appuyer les nouvelles orientations politiques, on a réalisé en 2014 une analyse comparative entre les sexes pour le Programme des aides familiaux résidents³⁴. Cette analyse a révélé que, bien que le critère de résidence soit utile pour de nombreuses femmes qui souhaitent obtenir le statut de résident permanent, il engendre des vulnérabilités. Les aides familiaux étaient titulaires de permis de travail liés à leur employeur. Le fait de lier leur logement à leur travail et à leur employeur les exposait aux abus et à l'exploitation. Ils étaient aussi généralement isolés de leurs familles à l'étranger, et ils travaillaient pendant des années en vue d'obtenir la résidence permanente sans avoir leur famille immédiate auprès d'eux. En raison du nombre limité d'admissions de résidents permanents au cours d'une année donnée, un important arriéré de demandes s'est accumulé, entraînant des périodes prolongées de séparation familiale et une vulnérabilité permanente pour les aides familiaux.

En 2014, le Programme des aides familiaux résidents a été fermé aux nouveaux candidats. La priorité a été accordée au traitement de l'important arriéré de demandes qui s'élevait à environ 27 000 demandes (soit 62 000 personnes). Pour remédier certaines des vulnérabilités auxquelles sont confrontés les soignants, deux nouveaux programmes pilotes pour les aides familiaux ont été lancés, sans l'obligation de résidence. On a ainsi créé une « catégorie de la garde d'enfants » et une « catégorie des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés ». Ces projets pilotes ont servi de voies de transition pour les aides familiaux étrangers ayant une expérience professionnelle au Canada. Des modifications complémentaires ont aussi été apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires de sorte que, dans la plupart des cas, les offres d'emploi faites par des familles canadiennes dispensent les aides familiaux de l'obligation de résidence.

Les consultations menées en 2018 dans le cadre de l'examen des programmes pilotes pour les aides familiaux de 2014 ont révélé que de nombreux aides familiaux sont arrivés au Canada en tant que résidents temporaires sans voie clairement établie vers la résidence permanente. Les aides familiaux ont continué de vivre de longues périodes de séparation de leur famille. Aussi, ils continuaient d'être aux prises avec des vulnérabilités découlant du travail à domicile et du fait que leur statut d'emploi était lié à un employeur donné.

En réponse à ces constatations en reconnaissance de la contribution importante des aides familiaux pour les besoins des familles canadiennes, deux nouveaux programmes pilotes pour les aides familiaux ont été lancés en juin 2019. On a ainsi créé la « catégorie des gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial » et la « catégorie des aides familiaux à domicile ». Ces projets pilotes sont conçus pour offrir aux aides familiaux une voie claire et directe vers la résidence permanente, car on évalue si les candidats à la résidence permanente satisfont aux conditions d'admissibilité avant qu'ils ne commencent à travailler au Canada. Avec un permis de travail lié à une profession, un aide familial pourra changer d'emploi si nécessaire. Ces projets pilotes éliminent également les obstacles auxquels se heurtent les aides familiaux lorsqu'ils font venir leur famille au Canada, en offrant des permis de travail ouverts aux époux ou conjoints de fait et des permis d'études aux enfants à charge. IRCC suivra les résultats des projets pilotes, en s'efforçant de relever les effets de ces changements aux programmes sur les aides familiaux et leurs familles, en tenant compte, entre autres, des considérations liées à l'ACS+.

Considérations liées à l'ACS+ pour le parcours des réfugiés LGBTI

IRCC collabore avec des acteurs de la société civile pour soutenir l'établissement des réfugiés LGBTI au Canada. Ce travail contribue à soutenir la sécurité des réfugiés LGBTI en fournissant aux décideurs et aux responsables des politiques une meilleure compréhension des défis auxquels ces réfugiés sont confrontés, de leur pays d'origine vers un pays d'asile et lors de leur réinstallation au Canada. Certains obstacles particuliers à la réinstallation des réfugiés LGBTI ont été décelés et IRCC s'efforce de les éliminer. Cela comprend le développement d'une meilleure connaissance des conditions du pays d'origine et sur la formation du personnel d'IRCC en matière d'inclusion des genres, de diversité et de différences culturelles.

³⁴ Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2015. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2015.html#sec-5-1>.

ANNEXE 1 : Articles 94 et 22.1 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

L'extrait suivant de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur en 2002, rappelle qu'IRCC est tenu de préparer un rapport annuel au Parlement sur l'immigration.

Rapports au Parlement

94 (1) Au plus tard le 1^{er} novembre ou dans les trente premiers jours de séance suivant cette date, le ministre dépose devant chaque chambre du Parlement un rapport sur l'application de la présente loi portant sur l'année civile précédente.

(2) Le rapport précise notamment

(a) les instructions données au titre de l'article 87.3 ainsi que les activités et les initiatives en matière de sélection des étrangers, notamment les mesures prises en coopération avec les provinces;

(b) pour le Canada, le nombre d'étrangers devenus résidents permanents et dont il est prévu qu'ils le deviendront pour l'année suivante;

(b.1) pour le Canada, le profil linguistique des étrangers devenus résidents permanents;

(c) pour chaque province partie à un accord visé au paragraphe 9(1), les nombres, par catégorie, de ces étrangers devenus résidents permanents, d'une part, et, d'autre part, qu'elle prévoit qu'ils y deviendront résidents permanents l'année suivante;

(d) le nombre de permis de séjour temporaire délivrés au titre de l'article 24 et, le cas échéant, les faits emportant interdiction de territoire;

(e) le nombre d'étrangers à qui le statut de résident permanent a été octroyé au titre de chacun des paragraphes 25(1), 25.1(1) et 25.2(1);

(e.1) les instructions données au titre des paragraphes 30(1.2), (1.41) ou (1.43) au cours de l'année en cause ainsi que la date de leur publication;

(f) une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la présente loi.

L'extrait suivant de la LIPR décrit le pouvoir du ministre de déclarer les cas où un étranger ne peut pas devenir résident temporaire, entré en vigueur en 2013, et l'obligation de faire état du nombre de ces déclarations.

Déclaration

22.1 (1) Le ministre peut, de sa propre initiative et s'il estime que l'intérêt public le justifie, déclarer que l'étranger non visé à l'article 19 ne peut devenir résident temporaire.

(2) La déclaration est valide pour la période prévue par le ministre, laquelle ne peut excéder trente-six mois.

(3) Le ministre peut, à tout moment, révoquer la déclaration ou en raccourcir la période de validité.

(4) Le rapport prévu à l'article 94 précise le nombre de déclarations faites en vertu du paragraphe (1) et explique en quoi l'intérêt public a donné lieu à de telles déclarations.



ANNEXE 2 : Tableaux

Tableau 1 – Permis de séjour temporaire et prorogations délivrés en 2019, par motif d'interdiction de territoire

Motif d'interdiction de territoire	Disposition de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	Nombre total de permis en 2019 ³⁵	Femmes	Hommes
Sécurité (p. ex. espionnage, subversion, terrorisme)	34	2	0	2
Atteintes aux droits de la personne ou au droit international	35	0	0	0
Grande criminalité (être déclaré coupable d'une infraction punissable d'un emprisonnement d'au moins 10 ans, ou être condamné au Canada à plus de 6 mois d'emprisonnement, y compris les infractions commises à l'étranger)	36 (1)	546	55	491
Criminalité (être déclaré coupable d'une infraction punissable par mise en accusation ou de deux infractions résultant d'événement distincts, y compris les infractions commises à l'étranger)	36 (2)	3 202	476	2 726
Criminalité organisée	37	1	0	1
Motifs sanitaires (danger pour la santé ou la sécurité publique, fardeau excessif)	38	0	0	0
Motifs financiers (personnes n'ayant pas la capacité ou la volonté de subvenir à leurs besoins ou à ceux des personnes à leur charge)	39	3	2	1
Fausse déclaration	40	175	51	124
Perte de l'asile	40.1	0	0	0
Manquement à la Loi (p. ex. pas de passeport, pas de visa, travailler/étudier sans autorisation, contrôle médical à effectuer au Canada ³⁶)	41	2 139	977	1 161
Membre de la famille interdit de territoire	42	12	7	5
TOTAL		6 080	1 568	4 511

Source : Entrepôt de données d'IRCC (Outil principal de production de rapports) en date du 27 avril 2020.

³⁵ Les données ventilées par sexe peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de cas où le sexe n'a pas été confirmé ou lorsqu'un « X » a été indiqué pour le sexe.

³⁶ Sauf exception en vertu des articles 34 à 40.1 et 42 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Tableau 2 – Résidents permanents admis en 2019 selon les 10 principaux pays sources

Rang	Pays	Nombre total ³⁷	Pourcentage	Femmes	Hommes
1	Inde	85 593	25	41 163	44 430
2	Chine, République populaire de	30 246	9	16 890	13 356
3	Philippines	27 818	8	15 342	12 476
4	Nigéria	12 602	4	6 229	6 373
5	Pakistan	10 793	3	5 240	5 553
6	États Unis d'Amérique	10 780	3	5 562	5 218
7	Syrie	10 121	3	4 881	5 239
8	Érythrée	7 030	2	3 156	3 874
9	Corée, République de	6 103	2	3 413	2 690
10	Iran	6 056	2	3 130	2 926
Total pour les 10 principaux pays		207 142	61	105 006	102 135
Tous les autres pays sources		134 038	39	68 066	65 968
TOTAL		341 180	100	173 072	168 103

Source : IRCC, Dirigeant principal des données (DPD), données sur les résidents permanents au 31 mars 2020.

³⁷ Les données ventilées par sexe peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de cas où le sexe n'a pas été confirmé ou lorsqu'un « X » a été indiqué pour le sexe.

Tableau 3 – Résidents permanents admis en 2019 selon la destination et la catégorie d'immigration

Catégorie d'immigration	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.-N.-O.	Nt	Non précisé	Total
IMMIGRATION ÉCONOMIQUE															
Immigration économique – Travailleurs qualifiés (fédéral) ³⁸	194	89	736	364	0	64 229	1 037	1 074	7 540	14 928	18	23	10	0	90 242
Immigration économique – Aides familiaux (fédéral) ³⁹	27	0	37	7	644	4 942	46	110	1 884	2 090	6	13	1	0	9 807
Immigration économique – Gens d'affaires (fédéral) ⁴⁰	5	70	19	12	0	635	21	10	95	469	0	0	0	0	1 336
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	398	344	1 572	1 827	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 141
Programme des candidats des provinces	569	1 727	3 513	2 849	0	12 341	12 545	10 962	11 236	12 575	267	63	0	0	68 647
Travailleurs qualifiés (Québec)	0	0	0	0	19 098	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 098
Gens d'affaires (Québec)	0	0	0	0	3 387	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 387
Immigration économique – Total	1 193	2 230	5 877	5 059	23 129	82 147	13 649	12 156	20 755	30 062	291	99	11	0	196 658
REGROUPEMENT FAMILIAL															
Époux, conjoints et enfants	196	122	742	374	7 533	32 533	2 398	1 649	10 524	12 565	79	74	20	0	68 809
Parents et grands parents	55	13	133	53	2 103	9 830	747	775	4 637	3 627	21	11	6	0	22 011
Regroupement familial – Autres ⁴¹	1	0	6	0	50	207	17	8	138	64	0	0	0	0	491
Regroupement familial – Total	252	135	881	427	9 686	42 570	3 162	2 432	15 299	16 256	100	85	26	0	91 311
PERSONNES PROTÉGÉES ET RÉFUGIÉS															
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	10	1	44	19	2 434	13 312	236	61	1 296	1 016	6	5	3	0	18 443
Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas	17	1	98	8	0	393	155	22	170	125	4	0	0	0	993
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	286	53	390	420	1 204	4 093	551	576	1 372	1 004	0	0	0	2	9 951
Réfugiés parrainés par le secteur privé	77	26	258	64	3 610	7 748	1 104	558	4 113	1 564	0	8	0	13	19 143
Personnes protégées et réfugiés – Total	390	81	790	511	7 248	25 546	2 046	1 217	6 951	3 709	10	13	3	15	48 530
MOTIFS D'ORDRE HUMANITAIRE ET AUTRES															
Motifs d'ordre humanitaire et autres ⁴²	14	1	33	3	502	3 132	52	51	686	207	0	0	0	0	4 681
Motifs d'ordre humanitaire et autres – Total	14	1	33	3	502	3 132	52	51	686	207	0	0	0	0	4 681
TOTAL	1 849	2 447	7 581	6 000	40 565	153 395	18 909	15 856	43 691	50 234	401	197	40	15	341 180
POURCENTAGE	0,54 %	0,72 %	2,22 %	1,76 %	11,89 %	44,96 %	5,54 %	4,65 %	12,81 %	14,72 %	0,12 %	0,06 %	0,01 %	0,00 %	100

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2020.

³⁸ Comprend les admissions dans le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la catégorie de l'expérience canadienne.

³⁹ Comprend les admissions dans toutes les catégories d'immigration de soignants : l'ancienne catégorie des aides familiaux résidents, les catégories créées dans le cadre du projet pilote d'instructions ministérielles de 2014 (catégorie de la garde d'enfants et catégories des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés) et les catégories créées dans le cadre des projets pilotes de 2019 (catégorie des aides familiaux à domicile et catégorie des gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial), ainsi que les admissions dans le cadre de la Voie d'accès provisoire pour les aides familiaux. Au total, 1 267 personnes ont obtenu la résidence permanente grâce à la Voie d'accès provisoire pour les aides familiaux, mise en œuvre en tant que politique publique et reflétée dans ce total.

⁴⁰ Comprend les admissions dans le Programme d'immigration des travailleurs autonomes, le Programme de visa pour démarrage d'entreprise et le Programme de capital de risque pour les immigrants investisseurs.

⁴¹ La catégorie « Regroupement familial – Autres » inclut : orphelins – frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant, et autres parents.

⁴² Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des motifs d'ordre humanitaire, pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

Tableau 4 – Résidents permanents admis en 2019

Catégorie d'immigration	Fourchettes d'admission prévues pour 2019		Admissions en 2019			
	Basse	Haute	Femmes	Hommes	Genre X	Total
Immigration économique – Travailleurs qualifiés (fédéral) ⁴³	76 000	86 000	42 702	47 540	0	90 242
Immigration économique – Aides familiaux (fédéral) ⁴⁴	8 000	15 500	5 747	4 060	0	9 807
Immigration économique – Gens d'affaires (fédéral) ⁴⁵	500	1 500	634	702	0	1 336
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	1 000	5 000	2 019	2 122	0	4 141
Programme des candidats des provinces	57 000	68 000	31 848	36 799	0	68 647
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires (Québec)	21 100	23 500	10 806	11 678	1	22 485
Immigration économique – Total	174 000	209 500	93 756	102 901	1	196 658
Époux, conjoints et enfants	66 000	76 000	40 433	28 376	0	68 809
Parents et grands-parents	17 000	22 000	13 045	8 966	0	22 011
Regroupement familial – Autres ⁴⁶	-	-	251	240	0	491
Regroupement familial – Total	83 000	98 000	53 729	37 582	0	91 311
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	14 000	20 000	8 936	9 506	1	18 443
Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas	1 000	3 000	480	513	0	993
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	7 500	9 500	4 862	5 088	1	9 951
Réfugiés parrainés par le secteur privé	17 000	21 000	8 746	10 397	0	19 143
Réfugiés et personnes protégées – Total	39 500	53 500	23 024	25 504	2	48 530
Motifs d'ordre humanitaire et autres⁴⁷ – Total	3 500	5 000	2 563	2 116	2	4 681
TOTAL	310 000	350 000	173 072	168 103	5	341 180

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2020.

⁴³ Comprend les admissions dans le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la catégorie de l'expérience canadienne.

⁴⁴ Comprend les admissions dans les trois catégories d'immigration de soignants : l'ancienne catégorie des aides familiaux résidents, les catégories créées dans le cadre du projet pilote d'instructions ministérielles de 2014 (catégorie de la garde d'enfants et catégories des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés) et les catégories créées dans le cadre des projets pilotes de 2019 (catégorie des aides familiaux à domicile et catégorie des gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial), ainsi que les admissions dans le cadre de la Voie d'accès provisoire pour les aides familiaux. Au total, 1 267 personnes ont obtenu la résidence permanente grâce à la Voie d'accès provisoire pour les aides familiaux, mise en œuvre en tant que politique publique et reflétée dans ce total.

⁴⁵ Comprend les admissions dans le Programme d'immigration des travailleurs autonomes, le Programme de visa pour démarrage d'entreprise et le Programme de capital de risque pour les immigrants investisseurs.

⁴⁶ La catégorie « Regroupement familial – Autres » inclut : orphelins – frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant, et autres parents.

⁴⁷ Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des motifs humanitaires, pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

Tableau 5 – Résidents permanents selon la langue officielle parlée, 2019

Catégorie d'immigration	Anglais	Français	Français et anglais	Aucune	Non précisé	Total
Immigration économique – Demandeurs principaux	90 478	2 326	9 910	571	39	103 324
Femmes	38 419	1 014	4 297	161	19	43 910
Hommes	52 059	1 312	5 612	410	20	59 413
Genre X	0	0	1	0	0	1
Immigration économique – Partenaires et personnes à charge	68 486	4 992	4 383	14 393	1 080	93 334
Femmes	36 883	2 616	2 547	7 160	640	49 846
Hommes	31 603	2 376	1 836	7 233	440	43 488
Immigration économique – Total	158 964	7 318	14 292	14 964	1 119	196 658
Femmes	75 302	3 630	6 844	7 321	659	93 756
Hommes	83 662	3 688	7 448	7 643	460	102 901
Regroupement familial – Demandeurs principaux	54 759	2 898	3 436	12 946	898	74 937
Femmes	31 849	1 837	1 859	7 778	440	43 763
Hommes	22 910	1 061	1 577	5 168	458	31 174
Regroupement familial – Partenaires et personnes à charge	7 356	746	221	7 262	789	16 374
Femmes	4 353	411	130	4 667	405	9 966
Hommes	3 003	335	91	2 595	384	6 408
Regroupement familial – Total	62 115	3 644	3 657	20 208	1 687	91 311
Femmes	36 202	2 248	1 989	12 445	845	53 729
Hommes	25 913	1 396	1 668	7 763	842	37 582
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Demandeurs principaux	14 267	1 477	1 104	7 880	524	25 252
Femmes	4 875	748	466	3 463	228	9 780
Hommes	9 390	729	638	4 417	296	15 470
Genre X	2	0	0	0	0	2
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Partenaires et personnes à charge	7 827	746	552	12 960	1 193	23 278
Femmes	4 710	406	312	7 185	631	13 244
Hommes	3 117	340	240	5 775	562	10 034
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Total	22 092	2 223	1 656	20 840	1 717	48 530
Femmes	9 585	1 154	778	10 648	859	23 024
Hommes	12 507	1 069	878	10 192	858	25 504
Toutes les autres catégories d'immigration – Demandeurs principaux	1 885	196	152	399	99	2 731
Femmes	986	105	64	241	59	1 455
Hommes	897	91	88	158	40	1 274
Genre X	2	0	0	0	0	2
Toutes les autres catégories d'immigration – Partenaires et personnes à charge	1 388	92	95	284	91	1 950
Femmes	772	51	58	174	53	1 108
Hommes	616	41	37	110	38	842
Toutes les autres catégories d'immigration – Total	3 271	288	247	683	190	4 681
Femmes	1 758	156	122	415	112	2 563
Hommes	1 513	132	125	268	78	2 116

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2020.

ANNEXE 3 : Rapport sur la migration temporaire

Permis de séjour temporaire

En vertu du paragraphe 24(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), un agent peut délivrer un permis de séjour temporaire (PST) à un étranger qui est interdit de territoire ou qui ne satisfait pas par ailleurs aux exigences de la Loi, pour lui permettre d'entrer ou de séjourner au Canada lorsque les circonstances le justifient. Les PST sont délivrés pour une durée limitée et sont révocables en tout temps.

Le tableau 1 de l'annexe 2 indique le nombre de PST délivrés en 2019, classés selon les motifs d'interdiction de territoire au titre de la LIPR. En 2019, 6 080 de ces permis ont été délivrés.

Dispenses pour des motifs d'intérêt public à titre temporaire

En 2019, un total de 527 demandes de résidence temporaire ont été reçues en vertu des dispositions concernant l'intérêt public du paragraphe 25.2(1) de la LIPR pour certains étrangers interdits de territoire afin de faciliter leur entrée temporaire au Canada à titre de visiteurs, d'étudiants ou de travailleurs. L'exemption pour motifs d'intérêt public, en vigueur depuis septembre 2010, vise à favoriser les intérêts nationaux du Canada tout en continuant à préserver la sécurité des Canadiens.

Utilisation du pouvoir discrétionnaire de rejet

En 2019, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté n'a pas utilisé le pouvoir discrétionnaire de rejet prévu au paragraphe 22.1(1) de la LIPR. Ce pouvoir permet au ministre de déclarer qu'un étranger n'est pas autorisé à devenir un résident temporaire pour une période maximale de trois ans pour des motifs d'intérêt public.



ANNEXE 4 : Instructions ministérielles en 2019

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) constitue le cadre légal du programme d'immigration du Canada. Diverses dispositions de cette loi permettent au ministre de donner des instructions spéciales aux agents d'immigration pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs en matière d'immigration. Ces instructions sont généralement émises pour des périodes limitées et peuvent porter sur une vaste gamme de questions.

Comme l'exige l'alinéa 94(2) de la LIPR, le tableau ci-dessous présente une description des instructions données par le ministre en 2019 et la date de leur publication.

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Parents et grands-parents	Conformément à l'article 87.3 de la LIPR, les instructions ministérielles concernant le parrainage des parents et des grands-parents ont augmenté le nombre de demandes acceptées pour traitement de 17 000 à 20 000, et ont modifié le modèle d'admission, passant d'une sélection aléatoire à un système amélioré de premier arrivé.	12 janvier 2019	1 ^{er} janvier 2019
Aides familiaux	Conformément à l'article 87.3 de la LIPR, les instructions ministérielles concernant les programmes pilotes pour les aides familiaux de 2014 (catégorie de la garde d'enfants et catégorie des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés), aucune nouvelle demande ne sera acceptée aux fins de traitement si elle est soumise le 18 juin 2019 ou plus tard (pour coïncider avec le lancement des deux nouveaux projets pilotes de 2019 [catégorie des aides familiaux à domicile et catégorie des gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial]).	29 juin 2019	18 juin 2019
Aides familiaux	Conformément à l'article 87.3 de la LIPR, le ministre a émis aux agents des instructions de ne pas traiter les demandes de nouveaux permis de travail faites par des étrangers à l'extérieur du Canada, pour un travail dans deux professions de soignants spécifiées, sauf pour occuper un emploi au Québec.	29 juin 2019	18 juin 2019

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

- ⁱ Pour plus d'informations, voir <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2.5/index.html>.
- ⁱⁱ Pour plus d'informations, voir https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset?_organization_limit=0&organization=cic.
- ⁱⁱⁱ Pour plus d'informations, voir <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset?q=facts&organization=cic&sort=>.
- ^{iv} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/candidats-provinces/fonctionnement.html>.
- ^v Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique/nouvelles/2019/03/changement-au-programme-pilote-dimmigration-au-canada-atlantique.html>.
- ^{vi} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2019/01/nouveau-programme-federal-de-limmigration-pour-appuyer-les-emplois-de-la-classe-moyenne-dans-les-communautés-nordiques-et-rurale.html>.
- ^{vii} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-sur-lagroalimentaire/au-sujet-de.html>.
- ^{viii} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/voie-dacces-a-la-mobilite-economique-mobilite-de-la-main-doeuvre.html>.
- ^{ix} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2019/08/appel-national-de-propositions-2019-dimmigration-refugies-et-citoyennete-canada.html>.
- ^x Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2019/12/le-canada-reaffirme-son-role-de-chef-de-file-en-matiere-de-protection-des-refugies-au-forum-mondial-sur-les-refugies.html>.
- ^{xi} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/strategie-matiere-competences-mondiales.html>.
- ^{xii} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/organismes-aide-immigrants/pratiques-exemplaires/orientation-canadienne-etranger.html>.
- ^{xiii} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone.html>.
- ^{xiv} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/preparer-vie-canada/choisir-ville/collectivite-francophone-hors-quebec/bienvenue.html>.
- ^{xv} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2019/07/le-canada-appuie-les-collectivites-francophones-en-situation-minoritaire.html>.
- ^{xvi} Pour plus d'informations, voir <https://cfc-swc.gc.ca/violence/strategy-strategie/index-fr.html>.
- ^{xvii} Pour plus d'informations, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2018/12/soutenir-les-nouvelles-arrivantes-issues-de-minorites-visibles.html>.